



## **Communiqué à la presse spécialisée**

### **Annonces électroniques – quelle suite ? 2<sup>ème</sup> réunion d'information organisée par la CCNR sur l'introduction des annonces électroniques en navigation rhénane 12 mai 2009 à Bonn**

Convaincue à l'époque que les conditions organisationnelles et techniques pour l'échange d'annonces par voie électronique en navigation rhénane étaient globalement réunies, la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin (CCNR) avait décidé d'en prescrire l'utilisation. Dans un premier temps, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2008, certains bateaux-conteneurs devaient être tenus de communiquer par voie électronique leurs annonces aux centrales de secteurs. Des problèmes techniques ne permettant pas de communiquer les annonces électroniques comme prévu, la CCNR a suspendu en mai 2008 l'application des prescriptions relatives aux annonces électroniques. Il apparaît désormais que ces problèmes seront résolus d'ici le milieu de cette année et que la CCNR pourrait prendre en juin la décision de remettre en vigueur les prescriptions relatives aux annonces électroniques. L'objectif de la réunion d'information est de contribuer à l'introduction des annonces électroniques, de fournir des informations sur les mesures prises entre temps par les administrations et sur leurs résultats et plus particulièrement d'identifier avec les parties concernées les éventuelles difficultés pouvant subsister, afin de contribuer à la recherche de solutions supplémentaires. Cet échange d'informations doit ainsi permettre de tirer des enseignements constructifs en liaison avec l'introduction des annonces électroniques.

La réunion se tiendra le 12 mai 2009, à partir de 10.30, à Bonn, dans l'immeuble du Ministère fédéral des transports, de la construction et du développement urbain. La CCNR invitera des représentants des associations et des experts de tous les secteurs intervenant dans la chaîne d'information du transport de conteneurs par bateau de navigation intérieure ainsi que d'autres parties concernées à participer à cette réunion afin qu'ils exposent leurs points de vue sur les implications concrètes des annonces électroniques. La CCNR souhaite que cette réunion permette de discuter librement ce thème complexe et de clarifier les intérêts de toutes les parties concernées. Outre les questions concrètes actuelles, la CCNR souhaite aussi aborder la mise à disposition et la communication par voie électronique des numéros des conteneurs et des données relatives à leur contenu, l'uniformisation des procédures d'annonce, la responsabilité du conducteur et la future extension de l'obligation d'annonce par voie électronique à d'autres catégories de bâtiments déjà soumises à l'obligation d'annonce.

Avec les annonces électroniques obligatoires, la CCNR ouvre une nouvelle voie en navigation intérieure. La CCNR est certaine que l'introduction de l'obligation d'utiliser les annonces électroniques pourra être réalisée avec succès en coopération étroite avec les administrations de ses Etats membres et la profession de la navigation. Les annonces électroniques constituent une innovation par laquelle la CCNR contribue à une navigation intérieure sûre, rentable et moderne.

Au cours des prochaines semaines, la CCNR mettra à disposition sur son site Internet <http://www.ccr-zkr.org> un programme détaillé de la table ronde ainsi que d'autres informations et un formulaire d'inscription.